

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 17 mars 2010, d'agréer le fonds suivant :

FCP VALEURS AL KAOUTHER
Fonds Commun de Placement
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : 17 Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Tunisie Valeurs - intermédiaire en bourse - et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 17 mars 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé « FCP VALEURS AL KAOUTHER » d'un montant initial de 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune.